

# LE SURGREFFAGE AERIEN DE LA VIGNE

P. BIREBENT, Progrès Agricole et Viticole, 1994, 111 n° 22

## AMELIORER ET RENTABILISER SON VIGNOBLE

Le surgreffage est la technique la moins coûteuse en investissement qui permet d'obtenir rapidement des produits de très haut de gamme.

Toutes les vignes saines et vigoureuses sont surgreffables parfois après adaptation ou recépage, vignes palissées, gobelets, porte-greffes.

### L'INVESTISSEMENT (1)

- **Replantation après arrachage et repos du sol :**  
**120 000 F/ha** d'immobilisation, répartis sur 5 ans
  - l'année de la préparation du sol
  - l'année de la plantation
  - 3 années de non ou petite production avant d'équilibrer recettes et dépenses.
- **Surgreffage sans nouveau palissage**  
**50 000 F/ha** de frais dispensés sur une année : campagne de 6 mois
  - **l'année du surgreffage :**
    - ❖ 30 000 F/ha de main d'œuvre environ, de prestations de services avec garantie de réussite à 90%
    - ❖ 25 000 F/ha de soins culturaux spécifiques (300 à 500 heures)

### LE TEMPS ECOULE ENTRE L'INVESTISSEMENT ET LA PREMIERE PRODUCTION RENTABILISABLE

- **Replantation**  
4 ans sans production + 1 an avec ½ production
- **Surgreffage**  
1 an sans production et production normale sur vignes rajeunies et améliorées dès l'année suivante

### FRAIS CULTURAUX L'ANNEE DU SURGREFFAGE

- **Vigne classique**  
20 à 25 000 F/ha avec une récolte.
- **Surgreffage**  
5 à 15 000 F/ha selon culture ou non culture et traitement tardif du feuillage uniquement, sans récolte.

(1) Chiffres 1993-94

Dans l'optique d'obtenir des produits de très haut de gamme, 'l'outil végétal' issu du surgreffage sera rapidement le plus performant pour les raisons suivantes :

- 1) Il bénéficie souvent d'un système racinaire profond, héritage précieux des anciennes traditions de « mise à fruit » lente et progressive
- 2) Il permet d'éviter le caractère juvénile, peu structuré des vins des premières années de production. Rappelons, par exemple, les 6 à 7 années reconnues de « purgatoire » du Mourvèdre. N'y aurait-il pas intérêt dans les parcelles peu affectées par les maladies du bois, à surgreffer une tête de gobelets sur coursons allongés conservés 2 à 3 ans, de façon à garder tout le bénéfice d'une amélioration réalisée avec la complexité des circuits aériens de sève et l'énorme accumulation des réserves d'amidon dans le vieux bois ?

A une époque où les aides à la plantation (quota attribués) se raréfient, et où bien des entreprises viticoles ont perdu leur capacité d'investissement, le surgreffage devient une solution à la fois économique et physiologiquement heureuse pour l'élaboration de grands vins. »

## PROGRAMME DE SURGREFFAGE 1994 DE WORLDWIDE VINEYARDS

**Prévisions** (en nombre de pieds)

<b>France : 134 850</b>		<b>Etranger: 114 000</b>	
- Bordeaux	20450	Allemagne	7000
- Corse	4900	Espagne	4000
- Côtes du Rhône	23000	Hongrie	13000
- Lubéron	4800	Italie	45000
- Narbonnais	30000	Suisse	45000
- Nîmois	18150	Grande Bretagne	p.m
- Var	33550		

**Soit un total 248 850**

## LES TECHNIQUES

Les Américains du Sud et du Nord ont mis au point le surgreffage de la vigne.

La Société Worldwide Vineyards (2) avec les conseils du Professeur BOUBALS de l'ENSA Montpellier, l'a développé en Corse d'abord, puis en France continentale et aujourd'hui à l'étranger.

Le but du surgreffage est de disposer dans les plus brefs délais d'un nouvel encépagement sans avoir à arracher la vigne et sans bouleverser l'économie des exploitations viticoles.

Deux méthodes sont pratiquées :

- *Le Chip-bud et le T-bud*

L'âge de la vigne importe peu mais des cepes de moins de 15 ans, vigoureux, sains, droits sont garants d'une bonne reprise.

Des vignes âgées, malades, noueuses sont à proscrire.

Les taux de réussite sont, en moyenne, de l'ordre de 95% avec des différences sensibles selon la conformation des souches, l'habileté des praticiens et le sérieux apporté aux opérations de suivi technique.

(2) Worldwide Vineyards : Société de conseils et Services en viticulture et œnologie, « Les Impérateurs » Le Tibère A 104 chemin de la Lauve – 83700 St RAPHAEL tél 94 95 36 60 fax 94 40 46 11

Les coûts, en région méditerranéenne, peuvent être évalués à 30.000 F/ha *alors qu'une reconversion par replantation s'élève à 100.000 F avec 4 ans de non productivité.*

Le surgreffage, en revanche, produit dès l'année suivante, avec des caractéristiques quantitatives et qualitatives correspondant à l'âge de la vigne surgreffée, et une soudure des greffons qui permet le passage des machines à vendanger.

## **1. CHIP-BUD OU BOURGEON SUR COPEAU DE BOIS**

### ○ **Période de greffage :**

- Du gonflement des bourgeons à la floraison

### ○ **Principe :**

- Placage d'un écusson sur une encoche dans le porte-greffe
- Débourrement en deux mois

### ○ **Contraintes techniques :**

- Mise en place de deux greffes opposées ou superposées
- Ligature au ruban adhésif
- Réduction des souches greffées à 1 courson tire-sève
- Décapitation des souches 10 cm au dessus des greffes, 8 jours plus tard
- Contrôle des excès de sève par des incisions à la base du tronc
- Protection des plaies de taille au Flintkote
- Tuteurage rigoureux des jeunes greffes
- Ebourgeonnage des gourmands et sagattes
- Elimination des yeux secondaires et tertiaires
- Contrôle des étranglements par les ligatures

### ○ **Avantages :**

- Possibilité de reprendre les échecs en T-bud la même année

### ○ **Inconvénients :**

- Méthode très sensible aux arrêts de sève
- Exige une grande habileté du praticien

## **2. T-BUD OU T LIGNEUX**

### ○ **Période de greffage :**

- 8 jours avant et pendant la floraison

### ○ **Principe :**

- Ecussons sous écorce : T droit ou T inversé
- Débourrement en 15 jours

### ○ **Contraintes techniques :**

- Mise en place de deux greffes opposées ou superposées
- Ligature au ruban adhésif

- Décapitation simultanée des souches
- Application d'un fongicide
- Enlèvement difficile des bois en pleine croissance
- Arrosage indispensable pour lever la dormance des greffons
- Protection phytosanitaire tardive
- Tuteurage-ébourgeonnage etc.. comme dans la méthode précédente
- o **Avantages :**
  - Méthode rapide et fiable
  - Personnel peu qualifié
- o **Inconvénients :**
  - Période de greffage limitée dans le temps
  - Difficulté de conservation des greffons en saison chaude
  - Aoûtement tardif des bois et risques de nécroses sur les parties herbacées dans le cas d'un hiver précoce

## **CONCLUSION**

Il est indispensable aujourd'hui que le viticulteur s'adapte au plus vite au goût du consommateur et sorte de l'économie de production pour entrer dans l'économie de marché.

Transformer au moindre coût un cépage rouge en blanc, passer d'un banal teinturier à un rouge aromatique est devenu possible par le surgreffage aérien de la vigne.

Mais cela reste une opération délicate qui doit être limitée jusqu'à l'acquisition parfaite de la technicité.

Les deux méthodes qui ont été décrites exigent un suivi extrêmement rigoureux, qui, certaines années peut s'avérer coûteux, notamment en périodes de grands froids, de vent ou d'infection bactérienne comme le Broussin.

Le surgreffage n'améliore pas l'état sanitaire d'un vignoble. Les maladies et l'âge réapparaissent avec le nouveau cépage.

Il est essentiel de savoir que les plantes jeunes et les plaies de petites dimensions sont les gages d'une meilleure cicatrisation.

Dans le cas de vignes âgées, ou à très fortes densités, dans le cas de vignobles érodés et au palissage défectueux, le gain en production de qualité ne compense plus les frais de surgreffage.

La replantation est alors favorable.

## **UN NOUVEAU SERVICE JURIDIQUE VITI-VINICOLE**

Un nouveau service juridique viti-vinicole est créé au sein de Worldwide Vineyards.

Worldwide Vineyards, société de consultants déjà connue pour ses services viti-vinicole et de surgreffage, est à même de vous informer et vous assister sur tout problème de législation concernant :

### **❖ Les conditions d'exercice des plantations**

Les cépages, l'acquisition et le transfert des droits : l'arrachage et le surgreffage, la plantation et la replantation, les reconversions et restructurations.

## ❖ L'exploitation viti-vinicole

Les structures juridiques et leur gestion, les modes de faire-valoir et le statut des personnes, la fiscalité de l'entreprise.

## ❖ Le produit vin

Les réglementations communautaires, nationales et locales, les pratiques culturales et œnologiques, les rendements, l'étiquetage.

## ❖ La commercialisation du vin

Les marchés, les aides et les prix, le transport et le négoce, le droit des marques.

Contacteur : Marc Birebent, Worldwide Vineyards, Tél 04 94 65 36 60 – Fax 04 94 40 46 11

NDLR : Les très importants problèmes concernant le surgreffage de la vigne sont suivis depuis plusieurs années par Le Progrès Agricole et Viticole qui a publié plusieurs articles de fond référenciés pour mémoire ci-après :

- 1981, n° 7 p. 176-192
- 1984, n° 2 p. 40-42
- 1986, n° 7 p. 194-195
- 1986, n° 7 p. 268-269
- 1987, n° 3 p. 58-70
- 1989, n° 17 p.367-373

— 502 —

**LE SURGREFFAGE AÉRIEN  
DE LA VIGNE**

P. BIREBENT  
Worldwide Vineyards - 83700 SAINT RAPHAEL

**AMÉLIORER ET RENTABILISER  
SON VIGNOBLE**

Le surgreffage est la technique la moins coûteuse en investissements qui permet d'obtenir rapidement des produits de très haut de gamme.

Toutes les vignes saines et vigoureuses sont surgreffables parfois après adaptation ou recépage, vignes palissées, gobelets, porte-greffes.

**L'INVESTISSEMENT (1)**

\* Replantation après arrachage et repas du sol :  
120.000 F/ha d'immobilisation, répartis sur 5 ans :  
— l'année de la préparation du sol,  
— l'année de la plantation,  
— 3 années de non ou petite production avant d'équilibrer recettes et dépenses.

\* Surgreffage sans nouveau palissage  
55.000 F/ha de frais dispensés sur une année :  
campagne de 6 mois.

— **Panée de surgreffage :**

- \* 30.000 F/ha de main-d'œuvre environ, de prestations de services avec garantie de réussite à 90%.
- \* 25.000 F/ha de soins culturaux spécifiques (300 à 500 heures).

**LE TEMPS ECOULÉ  
ENTRE L'INVESTISSEMENT  
ET LA PREMIÈRE PRODUCTION  
RENTABILISABLE**

\* Replantation  
12 mois production + 1 an avec 1/2 production.

\* Surgreffage  
1 an sans production et production normale sur vignes rajoutées et améliorées dès l'année suivante.

**FRAIS CULTURAUX  
L'ANNÉE DE SURGREFFAGE**

\* Vigne classique  
20 à 25.000 F/ha avec une récolte.

\* Surgreffage  
5 à 15.000 F/ha selon culture ou non culture et traitement tarifé du feuillage uniquement, sans récolte.

**Commentaires de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault**

Dans l'optique d'obtenir des produits de très haut de gamme, "l'œil végétal" issu du surgreffage sera rapidement le plus performant pour les raisons suivantes :

1) Il bénéficie souvent d'un système racinaire profond, héritage précieusement des anciennes traditions de "mise à fruit" lente et progressive.

2) Il permet d'éviter le caractère jaunité, peu structuré des vins des premières années de production. Rappelons, par exemple, les 6 à 7 années reconnues de "jeunesse" de Moussac. N'y avait-il pas intérêt, dans les parcelles peu affectées par les maladies du bois, à surgreffer sans vite de gobelets sur chapeaux allongés conservés 2 à 3 ans, de façon à garder tout le bénéfice d'une amélioration réalisée avec la complexité des circuits aériens de sève et l'économie accumulée des réserves d'azote dans le vieux bois ?

A une époque où les aides à la plantation (quasi attribués) se raréfient, et où bien des entreprises viticoles ont perdu leur coupes deviens une seule phylloxérique à vie".

— Etablissement difficile des bois en pleine croissance.  
— Arrachage indispensable pour lever la dominance des greffes.  
— Protection phytosanitaire tardive.  
— Tenue rigoureuse des vignes etc. comme dans la méthode précédente.

\* Avantages :  
— Méthode rapide et fiable.  
— Personnel peu qualifié.

\* Inconvénients :  
— Période de greffe limitée dans le temps.  
— Difficulté de conservation des greffes en saison chaude.  
— Ajustement tarifé des bois et risques de négligence sur les parties herbacées dans le cas d'un lever précoce.

**CONCLUSION**

Il est indispensable aujourd'hui que le viticulteur s'adapte au plus vite au goût du consommateur et sorte de l'économie de production pour entrer dans l'économie de marché.

Transformer un moindres côté un cépage rouge en blanc, passer d'un banal moindres à un rouge aromatique est devenu possible par le surgreffage aérien de la vigne.

Mais cela reste une opération délicate qui doit être limitée jusqu'à l'acquisition parfaite de la technique.

Les deux méthodes qui ont été décrites exigent un suivi extrêmement rigoureux, qui, certaines années peut s'avérer coûteux, notamment en périodes de grands froids, de vent ou d'infection bactérienne comme le Broussa.

Le surgreffage s'améliore par l'état sanitaire d'un vignoble. Les maladies et l'âge respectivement avec le nouveau cépage.

Il est essentiel de savoir que les plantes jeunes et les plants de petites dimensions sont les pages d'une meilleure cénose.

Dans le cas de vignes âgées, ou à très fortes densités, dans le cas de vignobles étendus et en palissage affectés, le gain en production de qualité ne compense plus les frais de surgreffage.

— 503 —

**PROGRAMME DE SURGREFFAGE 1994  
DE WORLDWIDE VINEYARDS**

Prévisions (en nombre de pieds)

<p>* France : 134.850</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Belgique 20.450</li> <li>— Corse 4.900</li> <li>— Côte du Rhône 23.000</li> <li>— Lubéron 4.800</li> <li>— Narbonnais 30.000</li> <li>— Nîmois 18.150</li> <li>— Var 33.500</li> </ul>	<p>* Etranger : 114.000</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Allemagne 7.000</li> <li>— Espagne 4.000</li> <li>— Hongrie 13.000</li> <li>— Italie 45.000</li> <li>— Suisse 45.000</li> <li>— Grande Bretagne p.m.</li> </ul>
<p><b>Soit un TOTAL 248.850</b></p>	

**LES TECHNIQUES**

\* Principe :  
— Placage d'un écusson sur une encoche dans le porte-greffe.  
— Débournement en deux mois.

\* Contraintes techniques :  
— Mise en place de deux greffes opposées ou superposées.  
— Ligature au ruban adhésif.  
— Réduction des souches greffées à 1 cordon tire sève.  
— Décapitation des souches 10 cm au dessus des greffes, à jeun plus tard.  
— Contrôle des états de sève par des lésions à la base du tronc.  
— Protection des plaies de taille au Flinokse.  
— Tenue rigoureuse des jeunes greffes.  
— Ébourgeoisement des gourmands et vagabonds.  
— Élimination des yeux secondaires et tertiaires.  
— Contrôle des étranchements par les ligatures.

\* Avantages :  
— Possibilité de reprendre les échecs en T-Bud la même année.

\* Inconvénients :  
— Méthode très sensible aux arêtes de sève.  
— Exige une grande habileté de praticien.

**2-T-BUD ou T-LIGNEUX**

\* Période de greffage :  
— 8 jours avant et pendant la fixation.

\* Principe :  
— Écussons sans encoche - T droit ou T inversé.  
— Débournement en 15 jours.

\* Contraintes techniques :  
— Mise en place de 2 greffes opposées ou superposées.  
— Ligature par ruban adhésif.  
— Décapitation simultanée des souches.  
— Application d'un fongicide.

— 504 —

La replantation est alors préférable.

**UN NOUVEAU SERVICE JURIDIQUE  
VITI-VINICOLE**

Un nouveau service juridique viti-vinicole est créé au sein de Worldwide Vineyards.

Worldwide Vineyards, société de consultants déjà connue pour ses services viti-vinicole et de surgreffage, est à même de vous informer et vous assister sur tout problème de législation concernant :

\* Les conditions d'exercice des plantations  
Les cépages, l'acquisition et le transfert des droits ; l'arrachage et le surgreffage, la plantation et la replantation, les reconversions et restructurations.

\* L'exploitation viti-vinicole  
Les structures juridiques et leur gestion, les modes de faire-valoir et le statut des personnes, la fiscalité de l'entreprise.

\* Le produit vin  
Les réglementations communautaires, nationales et locales, les pratiques culturales et œnologiques, les rendements, l'étiquetage.

\* La commercialisation du vin  
Les marchés, les aides et les prix, le transport et le négoce, le droit des marques.

Contacteur :  
**Marc BIREBENT**  
Worldwide VINEYARDS  
Tél 04 93 36 60 - Fax 94 40 46 11

NDLR : Les très importants problèmes concernant le surgreffage de la vigne sont suivis depuis plusieurs années par Le Progrès Agricole et Viticole qui a publié plusieurs articles de fond référenciés pour mémoire ci-après :

— 1981, n° 7, p. 176-192	— 1984, n° 2, p. 40-42	— 1986, n° 7, p. 194-195
— 1986, n° 7, p. 268-269	— 1987, n° 3, p. 58-70	— 1989, n° 17, p. 367-373

Vous avez un besoin de  
**DEVOIRS DE FIL**

**ANCH'EST** BP 85760 ST-AVOLD Cedex  
Tél. : 07.91.27.81.

(2) WORLDWIDE VINEYARDS - Société de Conseil et Services en viticulture et œnologie - "La Impatiens" - Le Tabac A - 104 (dépense de la Loi n° 7036 SAINT RAPHAEL - Tél. 19 92 36 60, Fax 94 40 46 11).

Progrès Agricole et Viticole, 1984, 111, N° 22 - Spécial SURGREFFAGE